

Axe 1 : Un nouveau regard sur le grand âge

Promouvoir une société inclusive

- Sensibilisation (grand public/école) sur solidarité & vieillissement
- Sensibiliser aux fragilités dans les lieux d'accueil du public
- Lutter contre l'âgisme

Promouvoir / encourager solutions inclusives et innovantes en matière de

- Transport
- Logement
- Aménagement territoire / urbanisme
- Culture & vie associative
- Design d'objets du quotidien
- Numérique

Axe 2 : L'autonomie au cœur de la stratégie

Garantir le libre choix par une nouvelle offre d'accompagnement et de soin recentrée sur le domicile

- Réformes des modes de financements des SAAD et SSIAD → SPASAD
- ↗ Accueil familial et adosser à établissement/service
- Résidences autonomies : Objectifs de constructions spécifiques / référencement
- Centres de ressources du Grand Âge → télé médecine
- Accueils temporaires / de jour / itinérants

Axe 3 : Améliorer les conditions de vie

↗ taux d'encadrement en EHPAD de 25 % d'ici 2024

Intégrer temps formation / coordination / évaluation & coopération dans financement des SPASAD

- Réduire recours temps partiel
- Evolution carrière : « cadre » qualité / responsable d'unité EHPAD

Méthodologie pour fixer des références indicatives de temps nécessaire pour chaque intervention humaine / durée minimale pour les interventions au domicile

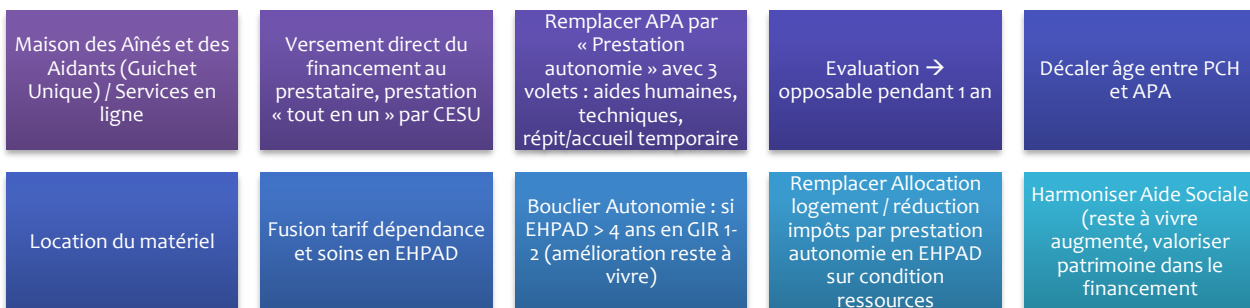
Améliorer conditions de travail des professionnels (accueil des débutants, formation, innovations d'organisations, ...) & prévention des risques

- Revalorisation salariale dans les SAAD
- Adapter capacités de formation aux besoins
- Création filière commune domicile / établissement avec référentiel compétence (intégrant éthique et qualité) → développer ASG / IPA
- apprentissage/alternance/congés de formation et promotion des carrières

Plate-forme nationale des métiers

Axe 4 : Mieux accompagner

• Renover les prestations



• Décloisonner : le parcours plutôt que le silo



Axe 5 : Risque National à part entière

Intégration du risque de perte d'autonomie dans les lois de financement de la Sécurité Sociale → priorités et transformation politiques grand âge

- Nouveau Risque de Sécurité Sociale (lien missions CNSA)
- Equité territoriale
- Repérage innovations puis diffusion

Faciliter les échanges de données / fichiers nationaux « APA »

- Rapprochement systèmes d'informations (CNSA)

Observatoire économique de la prise en charge des personnes âgées

Accélérer et encourager la recherche

- Sur le vieillissement / vieillesse / Fin de vie & interdisciplinarité

Remplacer CRDS en 2024

- Prioriser dans l'arbitrage annuel de l'ONDAM l'enveloppe de l'objectif général de dépenses personnes âgées
- Pas d'assurance privée obligatoire
- Favoriser le développement d'assurance privée facultative
- Mobiliser le patrimoine (viager / prêt viager hypothécaire)

Copilotage M2A par Conseil Départemental / ARS

- ± pour pilotage « médico-social »

10 propositions clés pour « passer de la gestion de la dépendance au soutien à l'autonomie » :

1. La création d'un guichet unique pour les personnes âgées dans chaque département, avec la mise en place des **Maisons des aînés et des aidants**
2. Un plan national pour les métiers du grand âge pour lancer une mobilisation large, dans la durée, en faveur de **l'attractivité des métiers du grand âge** et d'une meilleure structuration de la filière
3. Un **soutien financier de 550 millions d'euros pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile**, afin d'améliorer le service rendu à la personne âgée et de revaloriser les salaires des professionnels
4. Une **hausse de 25 % du taux d'encadrement en EHPAD d'ici 2024** par rapport à 2015, soit 80 000 postes supplémentaires en proximité de la personne âgée, pour une dépense supplémentaire de 1,2 milliard d'euros
5. Un plan de **rénovation des locaux de 3 milliards d'euros sur 10 ans** pour les EHPAD et les résidences autonomie
6. Améliorer la qualité de l'accompagnement et amorcer une restructuration de l'offre, en y consacrant 300 millions d'euros par an, vers **une plus forte intégration entre domicile et établissement**, pour des EHPAD plus ouverts sur leur territoire
7. Une **baisse du reste à charge mensuel de 300 €** en établissement pour les personnes modestes gagnant entre 1000 et 1600 € par mois
8. Une mobilisation nationale pour la **prévention de la perte d'autonomie**, avec la sensibilisation de l'ensemble des professionnels et la mise en place de rendez-vous de prévention pour les publics fragiles
9. **L'indemnisation du congé de proche aidant** et la négociation obligatoire dans les branches professionnelles pour mieux concilier sa vie professionnelle avec le rôle de proche aidant
10. La mobilisation renforcée du service civique et, demain, du service national universel, pour **rompre l'isolement des personnes âgées** et favoriser les liens intergénérationnels

Le texte intégral du rapport peut être consulté sur :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_grand_age_autonomie.pdf

Pour l'AJG,
Le bureau
Mai 2019



Association des Jeunes Gériatres

www.assojeunesgeriatres.fr

Président

Matthieu PICCOLI

Vice-Présidente

Nathalie JOMARD

Secrétaire

Fanny DURIG

Trésorier

Guillaume DUCHER